

L'ÉCONOMIE

LA BAISSÉ DE L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): D'après les indices économiques, madame le Président, l'inflation diminue et la relance est amorcée. Statistique Canada relève que l'indice des prix à la consommation est monté de seulement .3 p. 100 en mai, comparativement à avril, soit 5.4 p. 100 de moins que l'an dernier. Madame le Président, il s'agit là de la moins forte hausse depuis décembre 1972 et d'une diminution de 7.5 p. 100 par rapport au sommet de 12.9 p. 100 atteint en juin 1981. Madame le Président, c'est un signe tout à fait évident que le programme des 6 et 5 p. 100 donne des résultats concrets.

• (1410)

Des voix: Bravo!

M. Smith: Le cynisme des députés de l'opposition ne change rien à la réalité. D'autres bonnes nouvelles! Par ailleurs, tous les indices pointent vers la relance économique. Compte tenu de l'inflation, la croissance de l'économie canadienne a été de 1.8 p. 100 au premier trimestre de 1983, précédée de 18 mois de déclin. Voilà qui prouve, madame le Président, que la relance est devenue réalité.

Des voix: Bravo!

* * *

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

L'APPLICATION DANS LE SECTEUR DE LA CONSERVERIE ET DE L'EMBALLAGE

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, il semble bien que la Commission du système métrique ait trompé l'Association des consommateurs du Canada en lui promettant depuis qu'elle a été créée que le système métrique permettrait de simplifier et de rationaliser davantage la présentation des produits. C'était, semble-t-il, l'un des avantages de la conversion au système métrique. Mais les conserveries canadiennes hésitent à adopter le système métrique intégralement, car la conversion de leur matériel leur coûterait les yeux de la tête. La confusion la plus totale règne puisqu'on retrouve toutes sortes de chiffres farfelus sur les emballages et les boîtes de conserve.

Puisque la conversion au système métrique est facultative, selon la Commission, les conserveries canadiennes devraient avoir le droit de commercialiser leurs produits en mesures impériales pour en abaisser le prix de revient, ce qui serait avantageux pour le consommateur, permettrait de combattre l'inflation et protégerait notre commerce avec les pays qui n'ont pas adopté le système métrique, notamment les États-Unis.

* * *

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

ON DEMANDE UNE CONFÉRENCE NATIONALE ET UNE ENQUÊTE SUR LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, les Canadiens subissent aujourd'hui les contrecoups de

Article 21 du Règlement

l'ineptie qui caractérise les programmes énergétiques du gouvernement. Malgré la promesse des libéraux de maintenir le prix du pétrole à 75 p. 100 du cours mondial, les Canadiens paient en ce moment plus que leurs voisins américains pour l'essence à la pompe, tandis que notre secteur pétrolier et gazier traverse une fort mauvaise passe. Au lieu de venir en aide aux Canadiens, le Programme énergétique national a eu des répercussions désastreuses sur l'économie.

Il s'impose à présent incontestablement d'organiser une conférence nationale sur le prix de l'énergie et les taxes connexes. Cette conférence devra réunir le gouvernement fédéral, les provinces productrices, les provinces consommatrices ainsi que des représentants des consommateurs eux-mêmes et du secteur. Outre cette conférence sur le programme énergétique, il convient de mener une enquête à l'échelle nationale sur le prix de l'essence et du mazout. On ne sait pas très bien ce que constitue un prix équitable pour le mazout compte tenu des guerres et des jongleries dont les prix font l'objet de temps à autre un peu partout dans le pays. Au lieu de confier la question à une commission sur les pratiques restrictives du commerce, nous devrions faire mener une enquête sur les méthodes de fixation des prix pratiquées à l'heure actuelle. Le gouvernement se doit à tout prix de protéger les consommateurs, et ce dès le point d'extraction à la tête du puits jusqu'à la pompe d'essence. Voilà pourquoi il faut ouvrir une enquête nationale au Canada sur les méthodes de fixation des prix à la pompe.

* * *

[Français]

LE TRANSPORT AÉRIEN

LA NATIONALISATION DE LA QUEBÉCAIR—LES CONSÉQUENCES POUR DES RÉGIONS DU QUÉBEC

Mme Éva Côté (Rimouski-Témiscouata): Madame le Président, comme vient de nous le dire notre collègue de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine (M. Bujold), la société Québecair a été nationalisée aujourd'hui par le gouvernement du Québec. Tous les députés savent que je représente une région extrêmement défavorisée quant aux moyens de transport aérien en particulier. On sait aussi que le gouvernement du Canada, en vertu de la loi canadienne sur les transports aériens, est obligé de maintenir un transport aérien dans les régions très éloignées et pour lesquelles des besoins précis ont été identifiés. Je me demande maintenant en vertu de quelles obligations légales ou morales le gouvernement du Québec pourra maintenir un service dans une région telle que la nôtre. Je ferai remarquer, madame le Président, que des cadeaux de Grecs du genre de celui que le gouvernement du Québec fait à la population du Québec aujourd'hui ressemblent dramatiquement à celui qu'il nous avait fait le 23 juin 1982, alors qu'il adoptait une loi-cadre excluant rétroactivement la Charte canadienne des droits et libertés de toutes les lois du Québec. Il m'apparaît que le 24 juin, au Québec, sera une journée particulièrement triste cette année.